

Inscrivez-vous au concours d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière jusqu'au 4 novembre 2022 !

Ouverture des inscriptions au concours d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer jusqu'au 4 novembre 2022.

En quoi consiste le métier d'un inspecteur du permis de conduire ?

Acteurs de l'éducation routière, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ont pour mission première d'évaluer les compétences des candidats à la conduite, leurs connaissances et leurs comportements en matière de sécurité routière pour tous les types de permis (véhicule léger, poids lourds et moto).

Ils sont également chargés de contrôler le bon fonctionnement des auto-écoles, des centres de stage de sensibilisation à la sécurité routière. Il participe aux jurys chargés d'attribuer le brevet de moniteur de conduite et aux commissions de suppression du permis de conduire.

Ponctuellement, l'inspecteur peut être sollicité pour participer à des actions de prévention routière.

Pourquoi travailler au ministère de l'intérieur et des Outre-mer ?

Les inspecteurs du permis de conduire ont la possibilité d'effectuer des passages aux échelons supérieurs, qui s'effectuent selon plusieurs modalités (ancienneté, reconnaissance de la valeur professionnelle, passage d'examens professionnels) et se traduisent par une augmentation de la rémunération ainsi que par des responsabilités élargies.

Une fois titularisé, il est possible de passer des concours internes, dont le concours des délégués au permis de conduire (catégorie A), chargés d'encadrer et de former les nouveaux inspecteurs.

Quelle est la rémunération d'un inspecteur ?

Agent de catégorie B, un inspecteur du permis de conduire peut prétendre à une rémunération de 1500€ net en début de carrière et 2 200€ net en fin de carrière.

Quelles sont les conditions ?

Pour s'inscrire au concours, vous devez :

- être âgé de 23 ans minimum au 1er janvier 2023
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme / titre classé au moins de niveau 4,
- être titulaire d'un permis B en cours de validité,
- être français ou ressortissant de l'Union européenne.

Comment s'inscrire au concours ?

Inscriptions sur le [site internet du ministère de l'intérieur et des Outre-mer](#) avant le jeudi 4 novembre 2022.

Une question ? Contactez sdrf-concours-ipcsr3@interieur.gouv.fr